

Intégrer la prévention des RPS dans le DUERP

	Stage de formation Inter ou intra entreprise	Nombre de stagiaires : 2 à 6 stagiaires	Durée : 14 heures
Lieu :	8 Boulevard de Sunderland, 44600 Saint Nazaire ou dans vos locaux (intra)	INTRA : Prix / Groupe : 900 € HT / jour /groupe	
Dates :	Consultez-nous et nous vous répondons sous 48h	INTER : Prix / stagiaire : 340 € HT / jour	-10 % pour 2 inscrits -20 % pour 3 inscrits

Contexte

Avec le décret du 18 mars 2022 de la loi Santé au Travail (*), le volet RPS du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) devient incontournable. Au-delà de la mise en conformité, les entreprises sont invitées à revenir sur la place du DUERP dans l'organisation de la prévention de la santé des salariés. Nous proposons lors de cette formation des pistes d'actions variées pour en faire un document dynamique et concret, utilisé par tous les acteurs de l'entreprise qui agissent quotidiennement sur le terrain. Le rôle des décideurs, et des managers est ici déterminant pour accompagner le changement vers de nouvelles organisations. L'enjeu est de s'adapter aux évolutions de notre société et de savoir détecter des risques plus subjectifs, et parfois difficiles à mesurer et à verbaliser.

Cette formation propose de suivre la méthodologie de l'Anact pour faire du DUERP un outil fort de prévention des risques psychosociaux construit et mis à jour par l'ensemble des acteurs de la santé sécurité de l'entreprise.

Public

- Responsable du projet d'intégration de la prévention des RPS dans le DUERP
- Dirigeant, Cadre, Manager

Prérequis

- Engagement fort de l'employeur
- Avoir participé à l'élaboration ou à la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels dans un DUERP.

Objectifs Pédagogiques

- Aider à surmonter les appréhensions sur les RPS
- Acquérir une méthodologie basée sur l'écoute des situations de travail et la participation des salariés pour définir la prévention des risques psychosociaux,
- Savoir identifier, analyser et évaluer une situation de type RPS,
- Inscrire les RPS dans le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et les actions de prévention qui y correspondent

Pédagogie

- Exposé théoriques avec un support de formation projeté
- Videos de situations exemples
- Outil RPS-DU / entreprises et collectivités de plus 50 salariés
- Méthodologique de l'ANACT / situation-problème

Evaluation des acquis

- Au départ de la formation : un quizz de positionnement des besoins
- Lors de la formation : évaluation sur la base des livrables produits et présentés lors des ateliers et travaux de groupe.

Formateur

Formation animée par Christophe LOIR, consultant en management et performance des organisations.

Préparation de l'intervention en intra

- Dans le cas des interventions en intra, le formateur prend connaissance des documents mis en place dans l'entreprise afin d'adapter les pratiques de la formation et de valoriser le travail déjà réalisé.

Intégrer la prévention des RPS dans le DUERP

Programme

1 Les risques psychosociaux : de quoi il est question ?

- Cadre général : juridique, responsabilité de l'employeur, rôle du CSE et des salariés
- Sensibilisation aux différentes formes de souffrances
- Le stress au travail sous toutes ces manifestations et conséquences
- L'observation du travail par les modèles et approches théoriques

2 Les modes de détections et les facteurs de RPS

- L'observation des signaux faibles et des réactions d'évitement
- Les indicateurs du management
- Les dimensions de l'analyse : Conditions et l'organisation du travail / exigences et valeurs au travail, Conditions de vie au travail et relation inter-personnelles / perspectives d'évolutions et de valorisation.
- Les facteurs de contraintes, de ressources et de régulation

3 Le déroulement d'un diagnostic concerté

- Décider et préparer le diagnostic (groupe pluridisciplinaire, choix de la méthode)
- Réaliser les investigations nécessaires (entretien, observations, questionnaires)
- Exploiter les informations recueillies et analyse avec l'outil « situation-problème »
- Mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire
- Evaluer les RPS et mettre en place un plan d'action
- Incrire les résultats dans le DUERP

4 Mettre en place un projet de prévention des RPS au sein de l'entreprise

- Engager une démarche projet et avec une représentativité du CSE, d'un représentant de l'employeur, du médecin du travail, du DRH, des représentants métiers ou processus.
- Déployer le mode projet retenu et identifier les « situations-problème » dans chaque unité de travail

5 Cas pratiques

- Mise en situation d'un diagnostic
- Mise en situation du traitement d'un situation/problème
- Retours d'expérience du groupe de travail

6 Bilan de fin de formation-Accompagnement

- Evaluations de fin formation et tour de table des participants